

Rappel de l'objet de la bourse Parcours Artiste

Un soutien financier direct aux artistes, toutes esthétiques confondues, avec pour but, tout au long de leur vie, de les aider à lever des freins ou passer un cap dans le développement de leur carrière d'artiste-interprète, en adaptation à leurs besoins et à l'évolution de leur métier.

Cette bourse est destinée aux artistes-associé(e)s de l'Adami justifiant d'une activité professionnelle salariée sur 2 ans au cours des 5 dernières années, et souhaitant développer leur carrière en se concentrant sur un objectif unique à choisir parmi les objectifs suivants :

- Gagner en visibilité et identification des professionnels, provoquer des opportunités
⇒ Réseau professionnel
- Élargir ses compétences et renforcer sa structuration professionnelle
⇒ Formation / compagnonnage
- Marquer une pause pour s'imprégner artistiquement et donner un nouveau souffle en préambule au travail créatif
⇒ Inspiration / imprégnation artistique
- Renforcer sa présence en ligne et développer sa communauté avec des contenus numériques
⇒ Contenus numériques

[Lien vers les conditions décrivant les objectifs, les modalités et les dépenses éligibles](#)

Constitution de la demande et du dossier de présentation

Toute demande incomplète à sa réception sera refusée administrativement

1/ Les documents à préparer pour votre demande en ligne :

- 2 attestations annuelles Congés Spectacle permettant de justifier d'au moins 25 cachets salariés d'artiste-interprète (*hors cachets faits par votre propre structure*) répartis sur 2 attestations annuelles Congés spectacles successives et datant de moins de 5 ans,
- Un texte de présentation synthétique de l'artiste et de l'objectif à réaliser (500 à 4000 caractères),
- Des devis, tarifs, plaquettes (format .jpg, .png, .pdf) pour les dépenses clés propres à l'objectif choisi, le certificat Qualiopi du formateur s'il s'agit d'une formation, etc.
- Un document de présentation de l'artiste et de l'objectif choisi (cf ci-dessous),

2/ Contenu du document de présentation de l'artiste et de l'objectif choisi à fournir.

Il est requis de joindre à sa demande un document, mis en forme, au format PDF, comprenant dans cet ordre les informations et parties suivantes :

- Biographie, CV professionnel artistique, entourage, avec des liens (réseaux sociaux / vidéo / plateformes...),
- Présentation synthétique de l'artiste et de l'objectif à réaliser,
- Argumentaire sur le choix de cet objectif par l'artiste au regard de son parcours et du développement de carrière recherché,
- Contenu/plan d'action prévisionnel de l'objectif et calendrier prévisionnel de réalisation *,
- Budget dépenses / financements et argumentaire budgétaire explicatif,
- Forme envisagée du bilan/retour d'expérience à fournir à l'issue de la bourse,

** Dans le cas d'un compagnonnage, intégrer en complément un projet pédagogique (connaissances ou compétences artistiques et/ou techniques, méthodologie, planning, conditions de réalisation) rédigé avec l'artiste transmetteur, ainsi qu'à part un courrier de l'artiste transmetteur témoignant son intérêt pour ce compagnonnage.*

3/ Soumission d'une demande.

Depuis votre compte Adami (<https://compte.adami.fr>) en cliquant sur **Aides sélectives (i-DA)** puis en choisissant le formulaire Bourse Parcours Artiste

Informations sur la sélection des demandes

Chaque demande de bourse respectant les conditions est soumise à l'appréciation de la commission Musique ou Théâtre-Audiovisuel-Danse selon l'esthétique d'expression de l'artiste. Celles-ci se réunissent au moins 6 fois dans l'année, sauf en juillet et août.

Préalablement, chaque demande de bourse est instruite par l'équipe de l'action artistique afin de vérifier le respect des conditions et des documents requis.

Les demandes de bourse éligibles et complètes sont ensuite programmées en commission et appréciées selon [une grille d'appréciation](#).

Entre le dépôt d'une demande et son passage en commission il peut s'écouler 1 à 2 mois (hors période de congés et vacances). La date de passage en commission vous sera communiquée au moins 15 jours avant celle-ci. Les résultats sont communiqués à l'issue de la commission.

En cas de bourse accordée

1 / Versement d'un acompte

Après signature par vos soins de la convention de financement et demande de versement de l'acompte, il sera versé un acompte de 70% du montant accordé sur le compte bancaire associé à votre compte artiste.

Cette demande s'effectue en cliquant sur l'icône « Versement » présente sur la ligne de l'aide accordée dans votre espace i-DA.

2 / Versement du solde

Une fois seulement que le projet soutenu par la bourse obtenue est arrivé au terme de sa réalisation et que toutes les dépenses ont été engagées avec des justificatifs à l'appui.

Cette demande s'effectue en cliquant sur l'icône « Versement » présente sur la ligne de l'aide accordée dans votre espace i-DA.

3/ Les documents à préparer pour votre demande de versement de solde

- Un bilan et retour d'expérience de l'objectif réalisé : un document PDF compte rendu de comment l'objectif a été réalisé, des premiers résultats obtenus, et des enseignements tirés, accompagné de photos, liens vidéo, journal de bord...
- Un budget réalisé dépenses/financements, au format excel et suivant le modèle Adami téléchargeable ici : <https://www.adami.fr/wp-content/uploads/2026/02/BourseParcoursArtiste-BudgetRealise-fevrier2026.xlsx>
- Les justificatifs au nom de l'artiste de toutes les dépenses éligibles réalisées depuis le début du projet ainsi que des éventuels autres financements reçus
- A la rubrique « Autres documents supplémentaires », :
 - Dans le cas de contenus numériques, dans un document PDF les liens publics et permanents vers tous les contenus produits et diffusés,
 - Dans le cas d'une formation, la feuille de présence contre signée par l'organisme,
 - Dans le cas d'actions de développement du réseau professionnel, dans un document PDF les liens permanents vers les vidéos (selftape, bande annonce...) ou les photos éventuellement produites.